

# Responsable des projets de développement

Rattachement du poste : Siège national du CPSF – INSEP – Paris (12<sup>ème</sup>)

## **1. Le CPSF**

Le Comité paralympique et sportif français poursuit deux objectifs majeurs : le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap et la performance des équipes de France paralympiques. Pour ce faire, il coordonne l'action de ses 39 fédérations ou groupements membres dont chacun organise une pratique adaptée.

Le CPSF est entré dans une nouvelle phase de son développement. L'augmentation du nombre d'acteurs, l'organisation des jeux olympiques et paralympiques en France en 2024, la réorganisation de la gouvernance du sport français sont autant d'évolutions structurantes qui amènent le CPSF à faire évoluer son mode d'organisation et d'actions pour répondre aux enjeux et sollicitations toujours plus importants.

Son équipe atteindra 16 salariés à la fin de l'année 2019.

## **2. Missions principales**

Sous l'autorité du directeur des sports, il met en œuvre la politique de développement des pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Il/elle accompagne et anime les fédérations membres dans le renforcement de leur politique de développement des pratiques pour les personnes en situation de handicap. Il développe les outils d'accompagnement des fédérations membres ;
- Il/elle est l'interface de l'Agence nationale du sport en matière de volet handicap des Projets sportifs fédéraux ;
- Il/elle propose des projets/événements visant au développement de la pratique et participe à leur organisation ;
- Il/elle développe et anime les partenariats avec l'ensemble du réseau handicap (associations, start-ups, fondations...).
- Il/elle assure une veille documentaire sur les projets et initiatives qui pourraient être utiles au développement du mouvement paralympique.
- Il coordonne le programme d'action « la relève » en lien avec les fédérations concernées et les collaborateurs territoriaux du CPSF.
- Il contribue, sous la responsabilité du coordinateur nationale, à l'animation des référents territoriaux du CPSF dans le déploiement local des initiatives et partenariats nationaux du CPSF.